

N/Réf. : 17MAX067

Maître d'Ouvrage : DDTM06

Intitulé du projet : **Révision du PPRi de la basse vallée de la Siagne**

Lieu de la réunion : Mairie de Cannes

Date de la réunion : 05/09/2018 (11h00)

Date d'établissement du compte-rendu : 05/09/2018

Nom / Rôle <sup>1</sup>	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Excusé	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
ONZON Thomas, DGST	Ville de Cannes	X			X			
CHEVALIER Laurent	CACPL / Ville de Cannes	X			X			
RICHARD Florence, Urbanisme	CACPL / Ville de Cannes	X			X			
ESTIMBRE Laurence	CACPL	X			X			
ZAVATTERO Elodie	CACPL	X			X			
GRINDA Romain, AMO CACPL	ARTELIA	X			X			
MOLINIER Fabrice	DDTM06	X			X	04 93 72 75 18		<a href="mailto:fabrice.molinier@alpes-maritimes.gouv.fr">fabrice.molinier@alpes-maritimes.gouv.fr</a>
CASTILLON Olivier	DDTM06	X			X			<a href="mailto:olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr">olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr</a>
MONACO Mathieu	SUEZ			X	X	04 42 93 65 10		<a href="mailto:mathieu.monaco@suez.com">mathieu.monaco@suez.com</a>
ROPERT Matthieu	SUEZ			X		04 42 93 65 10		<a href="mailto:matthieu.ropert@suez.com">matthieu.ropert@suez.com</a>
DECONNINCK Aurélien	SUEZ	X			X	04 42 93 65 10		<a href="mailto:aurelien.deconninck@suez.com">aurelien.deconninck@suez.com</a>

**OBJET DE LA RÉUNION :**

Réunion intermédiaire de présentation des aléas inondation dans le cadre de la procédure de révision du PPRi de la basse vallée de la Siagne – Commune de Cannes.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

La réunion s'appuie sur la carte provisoire des hauteurs d'eau et des aléas inondation sur la commune établie par SUEZ. Les points abordés lors de cette réunion sont les suivants :

En introduction M. MOLINIER informe la commune que la réunion a pour objet la présentation de la carte d'aléa inondation et n'a pas pour vocation à présenter le zonage réglementaire. Cette réunion constitue une première présentation en petit comité avant la réunion officielle des Personnes Publiques Associées (PPA) à caler début

<sup>1</sup> Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire...

Vu Le Commissaire Enquêteur  
Odile BOUTELLER

novembre.

M. MOLINIER rappelle que les PPRI sur le territoire d'étude ont été prescrits par commune.

Mme ESTIMBRE s'étonne que la crue de 2015 ne soit pas considérée comme crue de référence sur la Foux car la ville n'avait jamais connu ça.

Mme ESTIMBRE demande à connaître les débits de référence à l'aval de la Foux.

Mme ZAVATTERO demande comment a été réalisé le calage de la Foux. M. DECONNINCK répond que la crue de 2015 a été simulée pour caler les paramètres du modèle ; la crue centennale a ensuite été modélisée sur base de ce calage.

Mme ESTIMBRE demande de vérifier que les maisons qui font l'objet d'une procédure d'expropriation Impasse Nouvelle sur le Riou soient bien considérées comme en aléa fort dans le PPRI.

M. ONZON demande à disposer d'une carte des hauteurs avec sur la même grille que les PHE, les informations de hauteurs d'eau.

M. ONZON s'interroge sur les hauteurs d'eau au droit du Palais des Festivals car il n'y a pas eu d'eau en 2015.

M. MOLINIER précise que les zones considérées en aléa faible ou modéré feront l'objet d'un même zonage par la suite.

M. MOLINIER présente la future grille de zonage réglementaire :

	Centre Urbain (CU)	Autres Zones Urbanisées (AZU)	Zones Peu ou Pas Urbanisées (ZPPU)
Aléa fort	Renouvellement urbain	Rouge	Rouge
Aléa faible ou modéré	Bleu sous conditions	Bleu sous conditions	Rouge

M. MOLINIER précise que dans les centre urbains l'objectif est bien de permettre le renouvellement urbain, même en aléa fort.

M. MOLINIER précise que des séances de travail spécifiques sur le zonage auront lieu dans le cadre de la procédure PPRI.

Mme ESTIMBRE demande à ce qu'une réunion spécifique au règlement soit réalisée avec l'ensemble des instructeurs des permis sur les différentes communes de l'agglomération pour que chacun puisse avoir le même niveau d'information.

M. ONZON et Mme ESTIMBRE souhaiteraient disposer des cartographies en format PDF ainsi qu'en format SIG pour faciliter leur observation.

M. MOLINIER demande à ce que les cartographies qui seront transmises soient considérées comme confidentielles et à ne pas diffuser dans le rapport de concertation car il s'agit de documents de travail susceptibles d'évoluer à la marge.